



Date : 7 août 2023

Titre : Services de gestion de projet pour le pavillon du Canada à l'Exposition universelle de 2025 à Osaka, au Japon

Numéro de la demande de soumissions : 24-245733

Les questions et réponses suivantes concernent le document de demande de soumissions mentionné ci-dessus.

Questions et réponses no 2

- Q6.** « Où seront basés les chefs de projet ? à Ottawa ou à Osaka ? »
- R6.** Les chefs de projet seront basés à Ottawa, au Canada.
- Q7.** « La portée du rôle de l'A+I est basée sur la gestion de projet et non sur l'architecture ou l'ingénierie. Pouvez-vous confirmer que vous ne recherchez pas des sous-experts-conseils en A+I agréés dans le cadre du mandat de la proposition, mais plutôt une société capable d'accomplir la portée ? »
- R7.** La portée du rôle de l'A+I est basée sur la gestion de projet (sur place). Il n'y a pas d'intention de rechercher un sous-expert-conseil en A+I agréé.
- Q8.** « Est-il nécessaire de disposer de ressources basées à Ottawa pour soutenir les chefs de projet au Canada ou est-il prévu de faire appel uniquement à des ressources basées à Osaka ? »
- R8.** Il n'est pas nécessaire de disposer d'une ressource basée à Ottawa.
- Q9.** « Il a été mentionné qu'il y a une exigence minimale de présence sur place un jour par semaine seulement. Cette demande est-elle subjective ou s'agit-il d'un nombre de jours imposé, c.-à-d. pouvons-nous proposer une augmentation de ce nombre de jours ? »
- R9.** Des jours de travail supplémentaires sur place pendant la construction peuvent être autorisés par le Canada au fur et à mesure des besoins.
- Q10.** « La proposition vise-t-elle à recruter du personnel à temps plein pour chacun des rôles prévus, ou existe-t-il des restrictions concernant le personnel (qui travaille peut-être à temps partiel sur ce projet) travaillant sur d'autres pavillons de l'Expo ? »
- R10.** Le Canada ne recherche pas de personnel réservé à plein temps pour les ressources engagées dans le cadre de ce contrat.
- Q11.** « Pouvez-vous confirmer l'emplacement de l'entrepreneur désigné pour la conception et la construction, c.-à-d. s'il est basé au Japon ou à l'étranger et s'il dispose de compétences bilingues au sein de son équipe ? »
- A11.** L'entrepreneur de la conception-construction est présent à l'échelle internationale et dispose notamment d'un bureau au Japon dont le personnel parle couramment le japonais.



- Q12.** « Disposez-vous d'un calendrier structuré des réunions auxquelles le soumissionnaire retenu devra assister, par exemple le nombre de réunions par semaine, en personne ou sur Teams, etc. ? »
- R12.** Comme défini dans l'énoncé des travaux (Section 6 PRODUITS LIVRABLES, Services d'A+, élément 7), il est prévu que des réunions hebdomadaires de la construction soient organisées en plus des visites sur le site de l'Expo.
- Q13.** « Le rôle du métreur est-il de contrôler le prix d'un seul entrepreneur ou les multiples lots/entrepreneurs doivent-ils être pris en compte dans ce service ? »
- R13.** Il est prévu que le métreur n'ait à contrôler que le rendement en matière de coûts de l'entrepreneur de la conception-construction.
- Q14.** « Pouvez-vous nous faire part de l'intention de conception à partir de laquelle travaille l'entrepreneur de la conception-construction ? »
- R14.** Cette information sera communiquée au soumissionnaire retenu lors de l'attribution du contrat.
- Q15.** « Pouvez-vous nous communiquer votre budget de construction ? »
- R15.** Cette information sera communiquée au soumissionnaire retenu lors de l'attribution du contrat.
- Q16.** « Pouvez-vous confirmer que l'architecte officiel (un rôle mandaté par l'Association) fait partie des responsabilités de l'entrepreneur de la conception-construction et non du rôle du gestionnaire de projet ? »
- R16.** L'architecte officiel fait partie de la portée des travaux de l'entrepreneur de la conception-construction.
- Q17.** « Sous réserve des entités juridiques du contrat, pouvez-vous confirmer si vous avez l'intention d'appliquer des retenues à la source à ce contrat qui pourraient devoir être prises en compte dans le cadre de notre proposition de prix ? »
- R17.** Le Canada n'a pas l'intention d'appliquer de retenue à la source à ce contact. Le Canada soutiendra l'exonération ou le remboursement de la TVA pour les travaux réalisés dans le cadre de ce contrat. Les proposants devraient s'assurer que leur soumission financière tient compte de tous les frais, y compris les taxes, comme l'exige la loi japonaise.
- Q18.** « Une partie des exigences de l'Association de l'Expo consiste à produire une modélisation des données du bâtiment de la conception finale de votre pavillon. Pouvez-vous confirmer que cela fait partie des produits livrables de l'entrepreneur de la conception-construction et le gouvernement canadien a-t-il l'obligation d'élaborer un modèle dépassant les exigences de l'Exposition, c.-à-d. dépassant les trois dimensions ? »
- R18.** Toute la modélisation des données du bâtiment relève de la compétence de l'entrepreneur de la conception-construction.



- Q19.** « Au-delà de l'exigence obligatoire d'un produit livrable de modélisation des données du bâtiment, le gouvernement canadien a-t-il des exigences concernant la réalisation de ce projet à l'aide d'autres outils, systèmes ou logiciels numériques, par exemple des calendriers dans Primavera P6, Aconex, BIM360, etc. ? »
- R19.** Il n'y a pas d'autres exigences numériques ou logicielles du gouvernement du Canada applicables à ce contrat.
- Q20.** « Est-ce que nous comprenons bien que la "soumission financière" fait référence au "formulaire d'appel d'offres"? »
- R20.** Les soumissionnaires présenteront leur soumission financière sur le formulaire d'appel d'offres.
- Q21.** « La première page de la DP indique que "Les renseignements demandés à l'article 5.0 doivent être sur le formulaire d'appel d'offres (partie 3) seulement". La section 5.0 contient un énoncé relatif aux impôts et taxes : "Les soumissionnaires doivent fournir tous les détails concernant les conditions d'application, le montant et l'administration du paiement de toutes les taxes...". Nous ne parvenons pas à trouver le bon endroit pour fournir ces détails dans le formulaire d'appel d'offres. Serait-il donc acceptable que nous fournissions ces renseignements dans le cadre d'un résumé commercial dans la soumission technique ? »
- R21.** Si un soumissionnaire choisit de décrire des taxes supplémentaires susceptibles de s'appliquer à sa soumission, ces renseignements peuvent être présentés dans sa réponse à la section « 4.1 – Compréhension du projet » des critères cotés.
- Q22.** « Nous comprenons que l'objectif du tableau du formulaire d'appel d'offres est d'évaluer et de comparer la proposition de prix complet et que les heures estimées font partie de votre évaluation. Les rôles secondaires ("autres ressources") énumérés sous le tableau principal sont-ils également fixes ou accepteriez-vous que nous les modifiions ? »
- R22.** Ne modifiez pas la liste des autres rôles secondaires.
- Q23.** « Nous avons fait quelques suggestions de modifications de contrat pour que vous les examiniez. »
- R23.** Veuillez consulter l'addenda n° 1 pour les modifications du contrat concernant l'assurance. Aucune autre modification ne sera apportée.